

DECRET D/2015/.....¹³⁰...../PRG/SGG

Portant nomination des Membres du Conseil d'Administration du Centre National des
Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des Structures des Services Publics ;
- Vu la Loi L/1993/021/CTRN du 06 Mai 1993, portant Cadre Institutionnel des Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA) ;
- Vu Vu le Décret n°95/301/PRG/SSG du 31 Octobre 1995, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) ;
- Vu le Décret D/2011/042/PRG/SGG du 25 Février 2011 portant Attribution et organisation du Ministre de la pêche et de l'Aquaculture ;
- Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 janvier 2014 portant structure du Gouvernement ;
- Vu Vu le Procès Verbal de la première réunion du Conseil d'Administration du CNSHB, tenue le 23 Octobre 2013.

DECRETE

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB), les cadres dont les noms et prénoms suivent:

Président : Monsieur Balla DONZO, Chef de Division Etudes Synthèse et Recherche de financement de la Direction Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement, représentant du Ministère chargé des Finances ;

Vice-président : Monsieur Famoï BEAVOGUI, Directeur Général de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) ;

Secrétaire : Monsieur Fodé Karim KABA, Secrétaire Général de la Cellule Syndicale, représentant du personnel du Centre ;

Membres :

1. **Madame Mama Yawa SANDOUNO**, Secrétaire Exécutif Adjoint du Comité Paritaire pour une Pêche Durable, représentante du Ministère chargé de la Pêche ;
2. **Monsieur Jean Matho DORE**, Directeur Afrique-Asie, représentant du Ministère chargé de la Coopération Internationale ;
3. **Docteur Selly CAMARA**, Directeur National du Développement Durable, Chargé des Programmes de Coopération avec le PNUD et le FEM, représentant du Ministère chargé de l'Environnement ;
4. **Monsieur Sory DOUMBOUYA**, PDG de la Société Djoliba Pêche, représentant des professionnels de la pêche industrielle ;
5. **Monsieur Yacouba CISSE**, Secrétaire Administratif, représentant des professionnels de la pêche artisanale ;
6. **Monsieur Bangaly CAMARA**, Directeur National Adjoint de la Reforme Administrative, représentant du Ministère chargé de la Réforme Administrative » ;
7. **Dr Abdoulaye KEITA**, Maître de Conférence, Chef du département de chimie de l'Institut Polytechnique de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Article 2 : la Durée du Mandat est de deux ans renouvelables.

Article 3 : le Présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié dans le Journal Officiel de la République.

03 JUIL. 2015



Professeur ALPHA CONDE